



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 5 / 0 6 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 5 / 0 6 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : G-2023-010783

## 1 Intitulé du projet

1 rue de Belle-Île en mer - 29 000 QUIMPER

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

COGEDIM ATLANTIQUE

Raison sociale

N° SIRET

5 0 1 7 3 4 6 6 9 0 0 0 2 8

Type de société (SA, SCI...)

SNC

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

CORMIER

Prénom(s)

Maxence

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Le projet s'inscrit sur une parcelle dans le centre de Quimper. Il est principalement à dominante logement. Le terrain actuellement occupé par un bâtiment tertiaire désuet sera restructuré en totalité. Terrain d'assiette : 8165 m <sup>2</sup> - Surface de plancher: 12 869 m <sup>2</sup> Emprise au sol : 6 185 m <sup>2</sup>

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est localisé en plein cœur de la ville de Quimper dans le quartier du Braden (Annexes 2, 3, 4, 5). Sur environ 8165 m<sup>2</sup>, le site accueille un bâtiment, plusieurs espaces de parkings en sous sol et divers espaces verts. Le bâtiment actuel sera détruit pour accueillir :

- une nouvelle résidence senior (100 logements),
- un local d'activités
- 120 logements environ (dont 30 % de logements sociaux).

L'ensemble de bâtiment ne dépassera pas le R+5.

235 places de stationnement seront créées majoritairement en sous sol (entre 10 et 20 en RDC).

Le projet comportera un cœur d'ilot entièrement dédié aux cheminements doux et sera pour partie en pleine terre.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les bureaux étant actuellement très peu occupés (Annexe 3), suite à des déménagements successifs déjà effectués et à venir dans des locaux plus adéquats, il a été décidé de redynamiser cet espace à proximité du cœur de quartier du Braden.

Ainsi, une nouvelle orientation est proposée par le biais d'une mixité programmatique composée de logements sociaux, d'une résidence seniors, d'un local d'activité et de logements libres.

L'incrémentation de ces différentes destinations de logements va permettre de recréer une synergie à l'échelle du quartier. (Annexe 3, 4)

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet entraînera la démolition du bâtiment, des parkings en sous sols et en surface et de la végétalisation existante pour partie. En parcelle limitrophe, une rangée d'arbres classés en EPP le long de l'allée de l'île de Pâques n'est pas sur l'emprise du projet, cependant il prévoit une mise à distance des bâtiments pour assurer sa préservation.

Le projet entraînera la création de 4 bâtiments de hauteur R+5 maximum avec des places de parkings en sous-terrain. Ces bâtiments sont reliés par de cheminements doux.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation, le projet accueillera un local d'activités, 217 nouveaux logements dont une centaine dédiée à la résidence seniors. Ces constructions correspondent à une fourchette de 350 à 400 habitants supplémentaires.

★ e projet sera accessible via 3 accès :

- un uniquement piéton situé au Nord, avenue Léon Blum,
- un dédié à la résidence senior situé rue de Belle-Île en Mer,
- un accès voiture situé à l'angle Sud Est rue de Belle-île en Mer.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il sera soumis au dépôt d'un permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la parcelle Nombre de lots Surface plancher	8 165 m <sup>2</sup> 217 logts 12 869 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : rue de Belle-Île en mer

Lieu-dit :

Localité : QUIMPER

Code postal : 2 9 0 0 0 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 7 ° 9 8 , 7 0 " 7 Lat. : - 4 ° 0 8 , 5 3 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de Quimper dont la dernière procédure a été approuvée le 17/05/2022, la zone est classée en UAa.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de tout espace naturel remarquable, y compris de toute ZNIEFF, les plus proches sont celles de : - la Baie de Kerogan et l'estuaire de l'Odet Amont (Type I) à 1,7 km à vol d'oiseau. - la Tourbière de Kerogan et Stang Zu (Type I) à 1,9 km à vol d'oiseau. (Annexe facultative 5)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de toute zone couverte par un arrêté de protection de biotope, les plus proches sont les sites de : la Baie de Kerogan, (1,7 km) ; Kerogan (1,7 km), Stang Zu (1,9 km), Toulven (4 km). (Annexe facultative 5)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Malgré sa grande proximité avec le littoral, la ville de Quimper ne fait pas partie des communes littorales.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien qu'à 6,8 km de l'aéroport de Quimper, le projet n'est pas concerné par le plan d'exposition du bruit. (Annexe facultative 5)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à proximité du site classé de la Vallée de l'Odet : à 1,7 km à l'Ouest et à 2 km au Sud Ouest. Le mont Frugy est à 1,4 km du projet. La place Terre au duc est à 1,8 km du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas considéré dans le zonage du PPRI Quimper, Guengat et Ergué-Gabéric. Néanmoins ce dernier est actuellement en révision par arrêté préfectoral du 7 janvier 2022 (Annexe facultative 5)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas sur un site ou sol pollué, néanmoins le site est à proximité de 4 sites Basias (BRE2900514, 300m ; BRE2900550 600 m ; BRE2900082 600m ; BRE2903434 700m) (Annexe facultative 5) . Une pollution des sols a été identifiée avec la présence de HCT, métaux, HAP sur la partie Nord du site. Un recouvrement par terre végétale est préconisé, le site est compatible avec l'usage projeté. (Annexe facultative 3)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble de la Bretagne n'est pas concerné par une zone de répartition des eaux. (Annexe facultative 5)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site Natura 2000 sur la commune et à fortiori sur le site du projet. Les sites Natura 2000 les plus proches se trouvent à plus de 11 km au Sud et Sud-Ouest du site du projet. Il s'agit des sites Rivières d'eponts l'Abbée et de l'Odet ; De l'archipel des Glénans ; et de la Baie d'Audierne. (Annexe facultative 5)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est à proximité du site classé de la Vallée de l'Odet : à 1,7 km à l'Ouest et à 2 km au Sud Ouest. Le mont Frugy est à 1,4 km du projet. La place Terre au duc est à 1,8 km du projet.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur projet urbain sera desservi par le réseau d'eau potable de la ville de Quimper. Les prélèvements seront liés aux logements et équipements créés.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les principaux mouvements de terrassement auront lieu lors de l'aménagement. Le projet cherchera l'équilibre déblais/remblais en réemployant au maximum les terres déblayées sur site
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation classique de matières premières pour les zones de remblais, matériaux de voiries, stationnement ... Le projet cherchera l'équilibre déblais/remblais en réemployant au maximum les terres déblayées sur site.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nappe de parking implique un terrassement important pour implanter le sous sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les réseaux d'eau et d'assainissement sont capables de subvenir aux besoins supplémentaires de 220 nouveaux logements
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence de nids de moineaux domestiques et de grimperaux des jardins a été détecté, ainsi que la présence du hérisson d'Europe. Le projet prévoit (Voir annexe diagnostic écologique de DM Eau): - Etudes complémentaires (chauve souris, été) - Nichoirs temporaires (chantier) et permanents (projet) - Suivi par un écologue (phase de travaux et N+3 après livraison) - Phase de démolition hors période d'élevage des jeunes et hibernation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'a été identifié sur la commune et a fortiori sur le site du projet. Les sites Natura 2000 les plus proches se trouvent à plus de 11 km au Sud et Sud-Ouest du site du projet. Il s'agit des sites Rivières d'eponts l'Abbée et de l'Odet ; De l'archipel des Glénans ; et de la Baie d'Audierne.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le futur projet n'est concerné par aucun risque technologique majeur. La commune n'est soumise à aucun plan de prévention des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet urbain n'est concerné par aucun risque naturel majeur. La commune n'est soumise à aucun plan de prévention des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induit une augmentation des déplacements sur le secteur en raison de la création de 217 logements et d'un local d'activités. Les véhicules utilisés seront presque exclusivement des véhicules légers. Les stationnements seront en sous-sol de la parcelle pour l'ensemble des logements individuels et des équipements.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le projet induira nécessairement des nuisances sonores temporaires.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase exploitation, la vocation d'habitat et les équipements prévus assurent l'absence de nuisances sonores.	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le projet induira nécessairement des vibrations temporaires notamment pendant la phase terrassement sur sol granit. La vocation d'habitat et de zone d'activité sur le secteur assure l'absence de vibration en phase d'exploitation.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront celles liées à l'espace public du nouveau projet urbain. L'éclairage nocturne respectera la législation en vigueur.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par les travaux peut provoquer des soulèvements de poussières liés aux passages des engins et aux opérations de déblais / remblais. En phase d'exploitation, les déplacements pendulaires entraîneront des rejets spécifiques dans l'air au niveau du secteur d'habitation.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien que déjà très artificialisé, le projet implique une imperméabilisation supplémentaire, la gestion des eaux de pluie se fera par un rejet en point bas à la pointe sud ouest. Une partie des eaux de pluie sera gérée pour partie à la parcelle.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au réseau de gestion des eaux de pluie conformément aux exigences en vigueur.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les logements et les futurs bâtiments du local d'activité seront raccordés au réseau des eaux usées de la commune.  Les eaux usées du projet seront gérées par la station d'épuration du Corniguel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra les déchets non dangereux produits par les ménages habitants dans les futures logements, la résidence seniors et les équipements créés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la création de nouveaux logements sur une parcelle déjà artificialisée et dans un tissu urbain relativement dense.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le diagnostic écologique a permis de mettre en évidence la présence de nids de moineaux domestiques et de grimpeaux des jardins sur la bâti existants, ainsi que la présence de hérissons d'Europe. Les habitats de ces espaces protégées seront détruit pour omplanter le nouveaux projets. Des mesures compensatoires conseillées par l'écologue seront prise par la maîtrise d'ouvrage.

Un diagnostic de l'état des milieux a permis de révéler une pollution des sols au HAP, HCT et métaux (Annexe facultative 3), sur une poche au Nord du projet. Elles sont cependant compatibles avec l'usage envisagé du projet moyennant des mesures recouvrement par terre végétale.

Etude trafic

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En conséquence des résultats du diagnostic écologique, le projet prévoit :

- courant juillet 2023 une étude crépusculaire pour identifier ou non la présence de chauves souris
- en anticipation, le diagnostic "été" courant juillet 2023 pour compléter le diagnostic 4 saisons.
- l'utilisation de nichoirs temporaires lors de la phase chantier pour assurer la continuité de l'habitat
- l'utilisation de nichoirs permanents à la livraison du projet
- l'accompagnement d'un écologue en phase chantier et durant au moins les 3 premières années d'exploitation pour s'assurer de la bonne efficacité des mesures compensatoires à la demande de dérogation nécessaire pour la démolition des habitats sur le bâti existant
- Une attention particulière est portée à la préservation des arbres classés EPP sur la parcelle limitrophe le long de l'allée de l'île de Pâques.

En conséquence des résultats du diagnostic de pollutions de sols, bien que compatible avec l'usage envisagé, le projet prévoit des mesures de gestion avec la réalisation d'un simple recouvrement par des terres saines (minimum 30 cm) ou sous les enrobés, dalles béton, remblaiement de l'infrastructure.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du contexte urbain dense (parcelle déjà artificialisée), des enjeux environnementaux sur la biodiversité faibles à modérés saisi par la maîtrise d'ouvrage (en anticipant les actions nécessaires à la compensation), de la conservation des végétaux protégés à proximité, et la faible envergure du projet, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Diagnostic écologique flash Gondawa	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Diagnostic écologique DMEau	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Diagnostic de l'état des milieux	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Etude trafic	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Dossier d'accompagnement	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /    /

**CORMIER**  
**Maxence**  
**e**

Signature numérique de  
CORMIER  
Maxence  
Date :  
2023.06.15  
10:19:27 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)